



## Comment améliorer la gestion des déchets sur les zones d'activités dans une dynamique d'économie circulaire ?

Vendredi 28 septembre 2018 > Vitrolles



### Synthèse des échanges de la matinée

- ➔ Quelques éléments de contexte de la problématique des déchets d'activité économique (DAE) :



- ➔ Les objectifs du territoire régional
- Réduire de 10 % la production
  - Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité de déchets faisant l'objet de prévention
  - Diviser par 2 la quantité de DAE collectées en mélange avec les déchets des ménages pour faciliter la mise en œuvre du décret 5 flux
  - Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025

- ➔ Importance d'informer les producteurs de DAE sur leurs obligations (décrets 5 flux et biodéchets) : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets :

Papier/carton / Métal / Plastique / Verre / Bois

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) - collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et qui génèrent plus de 1 100 litres/semaine de déchets (tous déchets confondus), seuls ou à plusieurs, sur une même implantation (par exemple, un immeuble tertiaire ou une galerie commerciale).

# ATELIER

# #3

## ➔ Mobiliser les relais de diffusion

Les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, ... sont des vecteurs majeurs dans la diffusion de l'information auprès des acteurs économiques.

Cette évolution de la réglementation est également à prendre en compte dans les programmes de formations professionnelles (organismes de formation).

## ➔ Des pistes d'actions pour les EPCI et les ZA (Zones d'Activités).

- Favoriser la mise en place d'association de zones d'activités à une échelle pertinente même si certaines associations de ZA ne jouent pas toujours leur rôle.
- L'association Vitropole a permis de mutualiser les besoins : elle a lancé un appel d'offre mutualisé pour la gestion des 5 flux ainsi que d'autres flux périphériques ainsi qu'un diagnostic mutualisé des déchets toxiques (150 entreprises). C'est d'autant plus important que cela permet de limiter les aller-retour des collecteurs qui effectuent une seule tournée sur la ZA.
- Développer beaucoup plus largement les partenariats EPCI/ZA dans le cadre des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).
- Envisager l'arrêt des collectes par le service public dans les zones d'activités en collaboration étroite avec les associations de zone.
- Prévoir l'attestation 5 flux pour les EPCI qui collecte des DAE.
- Envisager des outils de lutte contre les dépôts sauvages (suivi des retours d'expérience suite à arrêt des collectes). A noter qu'un renforcement des pouvoirs de police du Maire est prévu.
- Accompagner la mise en œuvre de la Redevance Spéciale en cohérence avec la mise en place d'une qualité de service pour les Entreprises et les Administrations.
- Améliorer le service pour les pros : seulement 14 déchèteries professionnelles existent pour un besoin de 70 à l'échelle de la région. Dans le cas où le gisement ne serait pas assez important, il faut privilégier l'accès aux déchèteries publiques avec pesée.
- Bonne pratique du Grand Avignon qui a sécurisé les impayés en signant des conventions avec les pros qui doivent fournir la TEOM pour déduction de la RS. Le problème reste que les gros producteurs payent la RS mais ne sont ni collectés ni exonérés.
- Suivre la mise en place d'une gestion collective des déchets sur 2 ZA à identifier (suivi pour les prochains ateliers DAE).

Les démarches d'EIT et d'économie circulaire sont soutenues par la Région et l'ADEME, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les Appels à projets en cours et à venir. En effet, le Grand Avignon a par exemple répondu à l'AAP ADEME Région pour créer une association pour l'économie de la fonctionnalité sur la ZA Courtice.

## ➔ Bilan de l'atelier

- Taux de satisfaction de 90% (fond et forme de l'atelier)
- Intérêt de l'atelier pour faire avancer le/les projets des participants : 6.5/10
- Emission CO2 : 405 kg de CO2
- Compléments souhaités :
  - Retour des associations en ZA et des entreprises
  - Des retours d'expériences hors région
  - Combien coûte la gestion collective aux entreprises

## Visite de la déchèterie pro de Vitrolles - Veolia Recycl'Inn Pro

Pourvu de divers équipements de tri optique, séparateurs aérauliques et bras robotisés, ce site peut trier et traiter tous types de déchets de manière accélérée et fiabilisée, en particulier les bois, matériaux inertes, métaux, plastiques et cartons provenant des activités économiques. Sa capacité totale s'élève à 86 500 tonnes. Les déchets proviendront de toute l'agglomération marseillaise et aixoise.

